



Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**

D.D.T.M 59

Type Procédure : Elaboration
Délibérée le : 10/02/2012

Date mise à jour : 11/10/2012
par : 1010 - plan urbanisme service, 94801 sur

Echelle : 1 / 10 000 ans

Source : Gestionnaire Servitudes
(1) Gestionnaire PUI-UGIP

États : 08m-nordfontgouch

Légende

- Limite communale
- Bâtiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

AC1 Protection des Monuments Historiques
1 Château de Philippe de Commines Inscrit MH du 23/04/1981
2 Château de Zuthove Inscrit du 04/11/1946

EL7 Alignement
R.D 642 C. G. du 04/10/1872
C.D. 355 traverse du 23/08/1901
C.D. 55 traverse du 24/10/1905

I3 I1 100 m Protection des Canalisations de Transport de Gaz.
100 m

Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 04 Août 2006

Bande de Servitude:
Détails des bandes Servitudes se rapprocher du Gestionnaire GRT Gaz

Classement des Canalisations:
A = Régions Désertiques ou Montagneuses pâturages, terres de cultures, forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente, supérieure à 4, calculée d'après la surface d'un carré moitie axé sur la canalisation de coté de 200 mètres, sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujéti aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux.
- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones Industrielles - Z.A.C.
C = Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

100 m

DN 1100
LOON PLAGE - CUVILLY
Antre des Hauts de France I
Largeur Totale = 10 m
à droite = 3 m
à gauche = 7 m

200 M

DN 1200
Antre des Hauts de France II en projet

DN 100
EBBLINGHEM - RENSECURE

Largeur Totale = 4 m
à droite = 2 m
à gauche = 2 m

I4 Protection des Lignes Haute-Tension.
1 Lignes : 225Kv Guarbecque - Woestyne
2 2 x 400 Kv Chevalet - Warande
3 2x 90 kv Aire - Blaringhem et Blaringhem - Hazebrouck

I5 Protection des conduites des produits chimiques
1 Oxyde DENAIN - DUNKERQUE et Antennes.
2 Antenne de Oxyde DENAIN - DUNKERQUE

T1 Protection des Lignes Ferroviaires.
Voie Ferrée : Lille - Les Fontinettes

INT1 Cimetières civils
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

